

Parc. facilité
- ingénierie /
cofinancements
pour projets
- besoin à
et d' à
se déplacé

les
interventions
- Parc trop de
missions, spatio-temp
- actions : re-faire
la présentation
histoire de la
carte de la
municipal
↳ par le délégué
↳ par 1 agent
- message : le Parc est
1 "ami", reconstruire
la confiance.



Restitution des Ateliers politiques #Luberon2039

Report des échanges / Retour du sondage / Retour en images

Pourquoi des ateliers politiques dédiés aux élus, dans quel but ?

Sur la base d'un travail technique, il appartenait aux élus de se prononcer, d'affirmer la vision globale pour le Parc et de préciser les missions attendues pour les 15 prochaines années. Le but de ces échanges est de partager les objectifs et les engagements de la prochaine Charte du Parc, mais également de confronter vos points de vue, en tant qu'élus, sur certains sujets.

Qui est concerné ?

Les 100 communes du périmètre d'étude ont été conviées. Une invitation a été envoyée par mail et par courrier à l'attention des maires, des délégués au Parc, des présidents d'EPCI, des conseillers départementaux et régionaux.

Bilan

- ⇒ 5 ateliers politiques (présentiel et visio)
- ⇒ 6 défis à questionner
- ⇒ 115 participants (soit 23 en moyenne par atelier)
- ⇒ Des ateliers ayant répondu « assez bien » à 63 % et « Tout à fait » à 35 % aux attentes des élus.
- ⇒ Un temps d'échanges jugé « suffisant » à 69 %.



Atelier politique #Luberon2039

Défi 1 : Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire

Date et lieu	Mercredi 10 novembre 2021 à Goult
Participants	27 participants (dont 5 visio) 17 communes représentées 2 élus départementaux 84 / 1 DGS
Questions nécessitant un positionnement d'élus	<p>Table 1. Quelles actions pour améliorer la <u>mobilisation des élus</u> du territoire autour du projet Parc ?</p> <p>Table 2. Quel niveau de participation de la société civile dans les processus de <u>décision</u> (gouvernance Parc et collectivités adhérentes) ?</p> <p>Table 3. Quel niveau de participation de la société civile dans les processus de <u>mise en œuvre</u> (mise en œuvre des projets : sciences participatives...) ?</p>
En complément à la restitution	Cf scan de Mme Metailler de Revest du Bion + courrier sur les fiches du défi 1 de la part de Luberon Monts de Vaucluse (LMV)

Restitution des échanges

Table 1. Quelles actions pour améliorer la mobilisation des élus du territoire autour du projet Parc ?

LES OBJECTIFS

- Conforter l'importance du délégué au Parc. En faire un véritable relais et ambassadeur.
- Donner envie de Parc.
- Reconstruire la confiance.
- Aller au-delà de l'information = mobiliser.

LES MESSAGES

« Le Parc, il est bon d'en user et d'en abuser ! »

Le Parc est un facilitateur, un ensemblier. Il est riche en ingénierie et compétences que les communes n'ont pas toujours. Il permet de capter des financements pour les projets locaux. C'est un couteau suisse. »

« Le Parc est un ami. »

LES FREINS

- Une commune peut être membre de nombreux syndicats différents : comment faire de la place spécifiquement au Parc ?
- Le Parc est perçu comme « une nébuleuse de techniciens », comme « un gendarme ».
- Le Parc n'a pas de compétences.
Le Parc s'occupe de « trop de choses ». Son spectre d'interventions est trop large ; besoin de simplification.
- Le délégué n'est pas toujours représentatif de sa municipalité (il est désigné « par hasard », ou c'est l'écolo ou le retraité...).
- L'heure des réunions.
- Trop de réunions (commune, interco, autres syndicats...), donc manque de temps à consacrer au Parc.



ÇA EXISTE DÉJÀ

Le kit d'accueil du délégué au Parc.

Les supports et outils de communication divers.

LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

EN COMMUNE

Il appartient au maire de :

- être le 1^{er} ambassadeur du Parc
- donner toute sa confiance au délégué au Parc
- de lui laisser du temps en conseil municipal pour restituer
- désigner un adjoint comme délégué au Parc

Parler du Parc en termes concrets : citer des projets qui marchent et qui « rapportent » à la commune (SEDEL, CEE, etc.).

Faire davantage de place aux comptes rendus de réunions Parc. Par exemple rédiger une page de compte rendu de réunion diffusée aux autres conseillers municipaux.

AU PARC

Bien définir le rôle du délégué au Parc, et pourquoi pas lui donner un statut avec une feuille de mission.

Question en suspens : quel rôle pour le délégué de l'intercommunalité ?

Créer un réseau des délégués au Parc, animé par un agent du Parc

Créer un collège d'ambassadeurs parmi les délégués au Parc.

Pour que « les élus parlent aux élus », organiser la présence de délégués au Parc dans d'autres communes pour présenter/défendre le Parc. Besoin de présentiel.

Un « watsapp des élus »

Aider les délégués dans leurs fonctions :

- en faisant pour chaque réunion un compte rendu succinct
- en aidant les délégués à identifier les moments où il faut être présent (mise en relief de l'agenda Parc)
- en ayant un planning prévisionnel des réunions et temps forts sur 6 ou 12 mois

Lors des interventions en commune, faire un binôme délégué/technicien Parc.

Faire des interventions en conseil municipal pour 1/ déconstruire les fausses perceptions et 2/ parler d'un projet Parc

Revoir le déroulé des réunions du comité syndical : plus vivant, plus dynamique, plus concret, plus de débats, moins chambre d'enregistrement. Avec des interventions du conseil scientifique ?

Organiser des formations pour les élus, en particulier les nouveaux.

Ex : séminaire

Ex : convivialité

Ex : Acculturation : présenter l'histoire du Parc avec la corde en conseil municipal (par le délégué avec un ppt, ou par un agent Parc.

Ex : organiser un rallye sur le territoire (sur le modèle « Connaissance du Luberon » : l'occasion de présenter des projets sur le terrain et de rencontrer les chargés de mission (ça valorise leurs compétences)

Présenter le rapport d'activité en présentiel en conseil municipal.

Avoir en tête que les élus sont mobilisés par leurs administrés.

EXPRESSION LIBRE

(réflexions non validées par le groupe)

- Les dossiers sont « trop travaillés ».
- Les missions du Parc sont « incantatoires ».
- « Les dossiers sur lesquels une commission a émis un avis défavorable ne devraient pas être présentés au vote du comité syndical. »



Table 2. Quel niveau de participation de la société civile dans les processus de décision (gouvernance Parc et collectivités adhérentes) ?

Conseil territorial / gouvernance :

- Une *légitimité* si on privilégie l'entrée « compétences » : sujets complexes qui nécessitent une bonne connaissance des enjeux, normes, lois.
 - Niveau participatif / consultation
 - Attention aux intérêts personnels
- Composition d'un conseil territorial :
 - Question de la représentativité impossible à obtenir
 - Beaucoup d'instances de concertation existent sur le territoire (ex conseils de développement) : il serait bien de prendre appui sur celles-ci, de les associer.
 - Permettrait également de veiller à la transversalité et la répartition territoriale.
 - Ensuite privilégier l'associatif...
- Nécessité de cadrer :
 - Une complémentarité avec le Comité syndical (pas une opposition, on avance ensemble)
 - Son fonctionnement : ses missions, les sujets sur lequel on le sollicite
 - Questionner la mission d'ambassadeur.
 - Besoin d'une animation, de moyens, d'un suivi
- Des attentes
 - Centre de réflexion, émettre des nouvelles idées, diversifier les angles de vue
 - Donner des avis avec la condition d'une exigence de légitimité, cohérence, argumenté
 - Ne doit pas constituer un double travail avec le travail des élus et techniciens : faire ensemble.
 - La mission de relais est questionnée : faisabilité, pertinence

Le Parc, porteur d'un dialogue

- Constat partagé de la nécessité d'un dialogue plus efficace avec les citoyens
 - Apprentissage du dialogue : neutralité, pédagogie
 - Œuvrer sur le temps long : notion de cycle des projets (proposition, menace, opposition ouverture)
 - Question de comment susciter l'intérêt de TOUS les citoyens
- Nécessité de poser un cadre de l'approche participative bien défini pour chaque projet
 - Degré de participation
 - Des dispositifs prévus par la loi sont déjà imposés dans certains domaines, limiter la multiplication

Table 3. Quel niveau de participation de la société civile dans les processus de mise en œuvre (mise en œuvre des projets : sciences participatives...) ?

Avant toutes participations de la société civile, il y a eu des remarques de contextes sur la visibilité du Parc auprès des communes et un vrai besoin de renforcer le lien entre le Parc et les communes :

- Renforcer la communication et le service communication du Parc pour un lien continu sur les projets/actions du Parc ;

- Demande d'une plus grande visibilité sur les projets en cours du Parc ;
- Journées publiques « Parc », (le fête du Parc était un bon vecteur) ;
- Documentation « Présentation du Parc » pour les habitants que les élus distribueraient à leurs administrés en vue de mobiliser plus facilement les habitants sur différentes contributions identifiées préalablement ;
- Présence du Parc aux journées des associations dans les communes ;
- « Ambassadeur parc » par commune pour garder un lien constant parc/commune et/ou renforcer le lien avec les délégués ;
- Communication du Parc dans les bulletins municipaux, les mêmes informations pour tous les bulletins ;
- Volonté de renforcer les acteurs et les habitants pour « faire territoire ».

Sur la participation citoyenne :

- Identifier les sujets pour cela un lien parc/commune fondamental ;
- Volonté affichée de mobiliser sur la connaissance ;
- Mobilisation sur le patrimoine (inventaire, restauration) via des associations ;
- Utiliser au maximum les associations comme relais ;
- Un lien direct est possible mais les communes souhaitent y être toujours associées via le délégué et/ou l'ambassadeur ;
- Planification à moyen terme sur les actions du Parc pour pouvoir prévoir et proposer aux habitants d'y participer ;
- Continuer le relais par les écoles ;
- Identifier des thèmes précis et « attirants » qui « parlent » à la population (économies d'énergie, inventaires participatifs sur la présence de nids d'hirondelles, ...), des actions concrètes ;

Retour en images



Atelier politique #Luberon2039

Défi 2 : Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout

Défi 5 : Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux

Date et lieu	Jeudi 9 décembre 2021 à Grambois
Participants	26 participants (dont 4 visio) 21 communes représentées 1 élu départemental 84 / 2 techniciens
Questions nécessitant un positionnement d'élus	<p>Table 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Planification</u> : Comment répondre aux besoins et aux dynamiques du territoire en réduisant la consommation d'espaces ? • <u>Équipements, services et logements</u> : Faut-il que le Parc (syndicat) intervienne ? et comment ? ou faut-il laisser le territoire évoluer au fil de l'eau ? <p>Table 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mobilité</u> : Quels engagements pour le territoire ? Comment accompagner les collectivités ? • <u>Cadre de vie</u> : Comment accompagner les collectivités pour l'amélioration du cadre de vie ? <p>Table 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Énergie</u> : Quel niveau d'ambition pour notre territoire en matière de consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable ? Comment les collectivités peuvent-elles être pleinement actrices d'un développement maîtrisé des EnR ?
En complément à la restitution	Courrier sur les fiches des défis 2 & 5 de la part de Luberon Monts de Vaucluse (LMV)

Restitution des échanges

Table 1 : Planification, équipements, services et logements

Comment répondre aux besoins et aux dynamiques du territoire en réduisant la consommation d'espaces ? Faut-il que le Parc (syndicat) intervienne ? et comment ? ou faut-il laisser le territoire évoluer au fil de l'eau ?

Les trois ateliers avec les élus du territoire ont permis d'identifier assez précisément une position partagée sur cette thématique.

1- Comment répondre aux contraintes réglementaires sans solution adaptée à nos territoires ?

Les élus du territoire font remonter un profond désarroi, ne sachant pas comment répondre à la demande de réduire la consommation d'espace (elle semble selon eux d'ailleurs déjà largement réduite depuis plusieurs années) et tendre vers « zéro artificialisation en 2050 », alors que la demande sociale des habitants, la pression foncière ou la fiscalité du logement poussent au contraire à un besoin de plus d'espace, une demande croissante d'accueillir plus de logements et d'activités.

Les débats s'orientent donc sur des propositions pour le positionnement du Parc sur ces sujets (consommation, artificialisation, besoins pour le logement et les activités).



2- La Parc à l'interface entre les besoins public et la promotion immobilière.

S'il faut distinguer les modalités d'action et la notion de quantité entre les villes du territoire et les villages, notamment parce que les villes disposent de services techniques bien étoffés, il remonte des débats un réel besoin d'accompagnement.

Des propositions sont faites pour engager le territoire (les collectivités avec l'aide du Parc) vers une démarche vertueuse dans laquelle le développement pourrait trouver sa place tout en conservant la qualité du cadre de vie et sans consommer (trop) d'espace.

Les propositions :

- **Mettre en place un observatoire territorial** pour mesurer finement l'évolution de ces transformations et aussi connaître précisément ces besoins.
- **Aider les communes à définir leurs besoins** dans une perspective à long terme et en essayant de pressentir l'évolution de la demande sociale et l'évolution des pratiques.
- **Accompagner concrètement les communes dépourvues de services techniques** dans la mise au point de projets qu'elles porteraient ou qu'elles feraient porter par la promotion privée mais avec une définition et dans un cadre programmatique cadrés.
- **Proposer des expérimentations pour mettre en œuvre des programmes innovants** (forme urbaine, nouveaux quartiers, démarches participatives, matériaux, espaces partagés, ...)
- **Lancer des programmes de recherche pour favoriser l'innovation** en matière d'urbanisme et de logements.

3- Des perspectives d'actions concrètes

Dans cette perspective de position à l'interface entre l'aide à la définition des besoins et le cadrage de la promotion immobilière privée, les élus ont pré-ciblé des pistes d'actions concrètes qui pourraient se traduire en engagements :

- Développer les moyens de l'information et de la pédagogie auprès des acteurs de l'aménagement pour favoriser l'évolution des pratiques, les changements dans la manière d'habiter et ou de produire. Le but est d'apporter de la connaissance en vue de montrer qu'il est possible de réduire la consommation d'espace et l'artificialisation des sols tout en conservant une dynamique territoriale sans perte de qualité. L'exemple cité est celui de l'attractivité du territoire dans la 2ème partie du XXème siècle alors que les parcelles villageoises mesurent depuis des siècles entre 50 et 300 m². Les formes urbaines qui en ont découlé font le caractère de nos villages tant appréciés. Il nous faut trouver comment regagner autant de qualité en gardant une forte identité locale. Le modèle du pavillon de 100 à 120m² posé sur une parcelle de 1000 à 2500m² qui a été « à la mode » entre les années 1970 et 2000 doit céder la place à un modèle tout aussi prisé par les habitants mais bien moins consommateur d'espace.
- Conduire des actions fortes pour libérer les logements vacants et les réutiliser (pression fiscale, périmètre de préemption, campagne de promotion pour la rénovation et notamment la rénovation énergétique de l'ancien).
- Proposer d'aller plus loin que les Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) dans les PLU et poser clairement le souhait des communes de mettre en œuvre des formes urbaines innovantes, moins consommatrice d'espace ou qui assure le renouvellement urbain des centres-villes et des espaces périphériques (habitat comme activités). Cela passe par part une large place laissée à la création, l'innovation et l'invention de nouvelles pratiques, usages, besoins, activités, matériaux, modèles sociaux, ... qui monteront au fur et à mesure leur ajustement et leur pertinence.

4- Un nouveau positionnement pour le Parc appuyé par une hiérarchie de priorité

En guise de conclusion synthétique les élus participant à l'atelier semblent vouloir prioriser les mesures de la future Charte ainsi :



- Positionner le Parc en accompagnateur des communes qui le souhaitent pour établir leur programme de développement/renouvellement urbain, de la fonction d'information à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en passant par l'assistance à la programmation...
- Développer les mesures qui permettront de faire de la pédagogie sur les questions d'aménagement du territoire en visant l'évolution des valeurs et des usages, et donc faciliter l'adhésion à de nouvelles formes urbaines.
- S'ouvrir plus à l'innovation et l'expérimentation dans un objectif d'illustration locale et concrète qu'il est possible de réduire la consommation d'espace et l'artificialisation, tout en gardant l'attractivité de notre territoire et en maîtrisant mieux son développement harmonieux.

Table 2 : Mobilité et cadre de vie

Quels engagements en terme de mobilité pour le territoire ? Comment accompagner les collectivités ?

- Beaucoup d'interventions sur des problématiques qui relèvent de la compétence régionale (bus/train) sans que le rôle du Parc soit bien défini.
- Des actions à mener en particulier sur la mobilité des scolaires.
- « *On ne pourra pas se passer de la voiture à l'avenir.* »
- Il existe aujourd'hui un paradoxe entre un usage prédominant de la voiture individuelle et la volonté de préserver le cadre de vie des villages, de végétaliser : comment y répondre ?
- Besoin de diffuser de la connaissance à propos de nos déplacements, avoir une veille sur la mobilité.
- Aménager ! Aménager pour apaiser, faire les aménagements et ils seront utilisés.
- Agir sur les comportements, sensibiliser
- Développer le numérique pour limiter les déplacements.

Comment accompagner les collectivités pour l'amélioration du cadre de vie ?

Les élus présents ont évoqué **la problématique des déchets** et notamment la question des dépôts sauvages qui nuisent au cadre de vie de leur commune, avec la présence de déchets au niveau des points de collecte mais également sur les chemins ruraux.

Comment agir contre ces comportements irresponsables ? Mettre en place une vidéo-surveillance sur les points de dépôts ? **Comment le Parc peut aider les communes dans cette problématique qui touche toutes les communes.** Achat et pose de panneaux de sensibilisation par le Parc ?

La question de la collecte des bio-déchets a également été évoquée, en lien avec les évolutions réglementaires (représentant le tiers des ordures ménagères, les restes alimentaires devront faire l'objet d'un tri à la source dès 2024) comment le Parc peut aider les syndicats et les intercommunalités à mettre en place des solutions adaptées. Voir le lien possible avec les EPCI dans ce domaine ?

Les élus sont conscients de **l'importance de la présence de l'arbre et du végétal en ville** notamment par rapport aux conséquences du changement climatique (ombre apportée, fraîcheur...)

Ils sont favorables à la nature en ville. Veiller à avoir une approche adaptée aux « grandes » villes.

Des communes souhaitent développer la nature en ville sous toutes ses formes avec des jardins partagés, des nichoirs, des abris à auxiliaires, des plantes mellifères, avec l'aide du Parc et de la LPO.

Les communes souhaitent que le Parc les accompagne **dans les projets de plantations en ville** « comment bien faire ? » avec des conseils et un accompagnement dédié (pas simplement des ouvrages comme les guides « le végétal et votre maison ») **mais un accompagnement plus important.**

Des préconisations du Parc en amont de projet d'aménagement afin de **prévoir la place du végétal** dès le démarrage du projet sont souhaitées par les élus présents.

Souhait d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) du Parc sur cette question.



Les élus présents souhaitent une véritable « **structure de conseil** » pour les communes avec un guide, un référentiel pour les communes ?

Que les élus aient un « **reflexe Parc** » afin de contacter le Parc en amont de projets de nature en ville d'aménagement urbain en lien avec le végétal en ville.

Table 2 : Energie

Quel niveau d'ambition pour notre territoire en matière de consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable ? Comment les collectivités peuvent-elles être pleinement actrices d'un développement maîtrisé des EnR ?

Les trois ateliers avec les élus du territoire ont permis d'identifier assez précisément une position partagée sur cette thématique.

Plus de sobriété

En premier lieu, les élus ont insisté sur la nécessité de baisser la consommation d'énergie sur notre territoire. Plusieurs pistes de solutions et actions à développer sur le territoire ont été évoquées :

- Poursuivre les actions du Parc dans l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique (sensibilisation, conseil...), inciter les propriétaires loueurs à rénover
- Imposer un niveau de sobriété énergétique des logements neufs
- Former les artisans aux matériaux et techniques adaptées au territoire permettant d'améliorer la sobriété énergétique des bâtiments, valorisation d'un label, carnet d'adresses à communiquer

Inciter à l'évolution des pratiques individuelles et collectives plus sobres (défi clic, éclairage public...). Veiller à avoir une approche adaptée aux « grandes » villes. **Quelle ambition de production d'énergie renouvelable sur notre territoire ?**

Les élus participants sont arrivés à un consentement concernant le niveau d'ambition de production d'énergie renouvelable identifiée par le SRADDET de la Région (objectif 1), qui doit atteindre un équilibre entre la consommation territoriale à l'échelle du PNR Luberon et la production d'énergie renouvelable sur le territoire du PNR Luberon (et pas au-delà pour une échelle régionale). Ce niveau d'ambition paraît un point d'équilibre, essentiel pour atteindre l'autonomie énergétique mais aussi à ne pas dépasser afin de préserver également les biens communs du territoire (transversalité avec les niveaux d'ambition du défi 3 et 4 notamment).

Comment produire de l'ENR sur notre territoire ?

Afin de répondre à ces besoins de production d'ENR et de préservation des biens communs et des terres agricoles, les élus ont souhaité établir un état des lieux sur les productions possibles par territoire, en s'appuyant notamment sur les diagnostics des PCAET existants, et leurs projets de schéma EnR.

Cet état des lieux devrait faire apparaître le mix énergétique souhaitable.

Un consentement des élus a cependant été dégagé sur le rejet de parcs éoliens sur notre territoire.

Parmi les pistes de solution, ont donc été retenues :

- Le développement de projets innovants de photovoltaïque (PV) ou thermique sur toiture pour favoriser l'autoconsommation, même en centre-bourg et village protégé par des périmètres de Monuments Historiques et dont la silhouette villageoise est à préserver. Des projets expérimentaux sont donc à tester sur site avec une équipe d'ingénieurs proposant des techniques adaptées, intégrées, avec un coût et un rendement intéressant, en associant les architectes des bâtiments de France (ABF) et en sensibilisant les citoyens (mission de conseil architectural sur la production d'ENR des particuliers), en s'appuyant sur des outils comme le cadastre solaire
- De même, les projets agrivoltaïques sont à développer sur le territoire en intégrant à la réflexion les problématiques de production agricole et de respect de la biodiversité ainsi que d'intégration au paysage.



- Il faut inciter les grandes surfaces à valoriser leurs toitures et parkings afin d'optimiser la production d'ENR sur sites déjà anthropisés, cette dimension de production d'ENR doit être intégrée en amont de la création des nouvelles ZAC (dans le cahier des charges...)
- Atteindre les objectifs de production du SRADDET visant à l'équilibre avec la consommation nécessite la production d'ENR sur de plus grandes surfaces, des projets de PV au sol, d'unités de méthanisation... ces projets de plus grande échelle doivent être concertés et transversaux (à l'échelle des EPCI et même au-delà), la collectivité doit être proactive.
 - Les élus attendent que le Parc soit force de proposition et de conseil afin d'identifier les sites de moindre impact (biodiversité, paysage...), proposent le portage et le montage de projets adaptés à un territoire dans sa dimension transversale (ex : SEM regroupant plusieurs acteurs publics, quelle assurance et responsabilités, capital et loyers,...)
 - Les entreprises producteurs/promoteurs d'ENR devraient pouvoir être labellisées, respectant un cahier des charges de qualité (respect pendant la phase travaux, recyclage, pollution, durabilité...)
- Un consentement des élus a été dégagé sur la nécessité de développer des projets de grande échelle, coordonnés et intégrés (dimension transversale inter-EPCI) mais les communes doivent également garder la main sur de plus petits projets visant à l'autonomie communale

Retour du sondage

D2-D5 : À la lecture des mesures, pensez-vous que la Charte parviendra à organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout et à généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux ? ?

Oui, si accessibilité pour conseils et coordination de projets favorisant les échanges et retour d'expériences avec les autres communes (PV, rénovation bâtiments ...)

Oui, s'il est acteur d'encouragement, de créativité et de propositions auprès des communes

Oui, probablement

Nous l'espérons mais avec des informations et des aides précises.

Malheureusement non

Contrairement et en tout cas être le plus proche du territoire

- Il faut absolument accompagner les communes les petites communes en particuliers en assistance à MOA

- Faire remonter les difficultés de densification pour les communes rurales

Problématique circulation aux abords des écoles le matin

- Relancer ou accompagner COTELUB avec zéro pouce

- Carte des points où l'on peut recharger la batterie de son vélo AE (café, restaurant) : à créer

- Accompagner COTELUB / problématique des mobilités, déchets, collecte des déchets compostables...

Oui

Oui ce sera nécessaire mais difficile à synthétiser

- Plantation d'arbres en ville : varier les essences locales si possible pour limiter la propagation des maladies, favoriser des plantations à fleurs (pour pollinisateurs) et à fruits (pour les oiseaux), laisser plus d'espaces perméables au pied des arbres, éliminer les espèces exotiques envahissantes

- Renaturer le Calavon à sa traversée d'Apt

- Cibler les hypermarchés pour mettre en photovoltaïque les toitures et les parkings, végétaliser les parkings et les sols perméables. Puis mettre en avant, valoriser, labelliser les plus dynamiques : bénéfique en terme de production électrique + zone d'ombre + espace plus accueillant

- Faire une étude sur les logements vides et les causes (indivisions) : proposer des lois pour surtaxer les logements vides et obliger à les vendre au-delà d'un certain temps

Oui si tous les acteurs ont une vision de "territoire"

Le Parc a un rôle essentiel en restant à l'écoute des communes

Oui avec beaucoup de temps et d'argent

Oui si les mesures préconisées correspondent aux besoins des habitants

Retour en images



Atelier politique #Luberon2039

Défi 3 : Préserver les biens communes afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant

Date et lieu	Vendredi 26 novembre 2021 à la Brillanne
Participants	24 participants (dont 4 visio) 16 communes représentées 1 élu départemental / 1 agent du CD04 / 1 élu régional
Questions nécessitant un positionnement d'élus	<p>Table 1. Questionnement autour de l'eau et de forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment assurer la préservation et la reconquête de cette ressource vitale ? • Comment garantir l'accès durable à l'eau pour tous ? • Comment concilier les fonctions multiples de la forêt ? <p>Table 2. Questionnement autour de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets et les activités ? • Quelles stratégies pour la gestion des écosystèmes les plus riches en biodiversité ? <p>Table 3. Questionnement autour du Patrimoine culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment mieux préserver et valoriser la grande richesse du patrimoine culturel ? • Faut-il renforcer les outils de zonages réglementaires pour assurer la préservation du patrimoine culturel et paysager du territoire ?
En complément à la restitution	Ne pas oublier d'intégrer sans les biens communs : l'air, les sols, le climat. Courrier sur les fiches des défis 3 de la part de Luberon Monts de Vaucluse (LMV)

Restitutions des échanges

Table 1. Questionnement autour de l'eau et de forêt :

- Comment assurer la préservation et la reconquête de cette ressource vitale ?
- Comment garantir l'accès durable à l'eau pour tous ?

Les participants à l'atelier sont tous d'accord sur la nécessaire préservation de l'eau et l'optimisation dans tous ses usages, y compris agricole.

L'ambition partagée du territoire et du parc, à afficher dans la charte, est bien celle de la « reconquête » de la ressource, en engageant des travaux pour désimpermeabiliser les sols et restaurer le fonctionnement naturel des zones humides et des cours d'eau.

Chaque commune se doit à présent d'être exemplaire dans les économies d'eau, par exemple pour la gestion des espaces verts. Pour les habitants, des incitations peuvent être mises en œuvre dans les documents d'urbanisme par exemple pour récupérer l'eau de pluie ou arrêter l'imperméabilisation des sols. Un enjeu majeur est la sensibilisation et la communication, afin de permettre une prise de conscience par tous les habitants, en valorisant les bonnes pratiques.

Tous les élus présents reconnaissent le rôle du Parc sur le partage de la connaissance, la sensibilisation, l'aide aux EPCI pour la structuration d'une gestion collective de l'eau, et la recherche de solutions de sécurisation pour les activités agricoles et économiques.



- **Comment concilier les fonctions multiples de la forêt ?**

Les espaces boisés couvrent les deux tiers de notre territoire et notre forêt est en croissance. Les élus partagent la nécessité de prendre en compte les fonctions multiples de la forêt au-delà de la récolte de bois : paysage, cadre de vie, espace de nature et de loisirs, écosystème riche en biodiversité et indispensable à la régulation de l'eau et du climat, pastoralisme.

Le parc a un rôle à jouer pour favoriser la gestion concertée des massifs forestiers grâce à la charte forestière de territoire, qui permet de travailler en partenariat entre tous les acteurs dans le contexte du risque incendie et du changement climatique.

Table 2. Questionnement autour de la biodiversité :

- **Comment mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets et les activités ?**
- **Quelles stratégies pour la gestion des écosystèmes les plus riches en biodiversité ?**

Comme pour l'eau, la protection de la biodiversité des espèces et des écosystèmes est reconnue comme fondamentale pour les élus et pour l'action du parc au travers de sa charte.

Le parc rassemble de très nombreuses données sur la biodiversité, il a donc un rôle majeur à jouer pour porter à connaissance des communes le patrimoine naturel de leur territoire et les aider à le protéger. Le parc doit faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de projets.

Pour inciter les habitants à adopter de bonnes pratiques, les municipalités se doivent d'être exemplaires dans leur gestion, par exemple en s'engageant pour l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Face au déclin de la biodiversité, certains secteurs du territoire doivent être plus protégés par des mesures réglementaires, définies dans le futur plan du parc.

Mais une grande partie des enjeux concernent des zones où s'exercent des activités humaines, comme dans les zones agricoles. Il faut alors soutenir et valoriser les bonnes pratiques plutôt que de mettre en place des mesures contraignantes.

Table 3. Questionnement autour du Patrimoine culturel :

- **Comment mieux préserver et valoriser la grande richesse du patrimoine culturel ?**
- **Faut-il renforcer les outils de zonages réglementaires pour assurer la préservation du patrimoine culturel et paysager du territoire ?**

Les trois ateliers avec les élus du territoire ont permis d'identifier assez précisément une position partagée sur cette thématique.

5- Mieux connaître

Le sujet du patrimoine culturel et paysager revêt une dimension assez large et l'état de la connaissance reste partiel. Aussi, il est demandé d'établir un réel état de la connaissance qui puisse être une valeur non discutable sur notamment :

- L'histoire du territoire
- Les traditions populaires
- Les savoir-faire

Il est aussi mis en avant que la mémoire des anciens disparaît rapidement et qu'il faut impérativement la collecter. L'ambition de numériser les archives, d'éditer une monographie par village a été évoquée.

Enfin, la connaissance fine du patrimoine passe par des moyens pour l'inventaire et le recueil des données et cela doit être un impératif.

Un parfait état de la connaissance sera un support sans équivoque pour la valorisation de l'identité locale.

6- Mieux faire connaître



Dès lors que la connaissance est établie. Le rôle du Parc et de ses partenaires doit passer par l'information et la diffusion de la connaissance.

Cela concerne autant le patrimoine matériel que le patrimoine immatériel. L'atelier permet de rappeler la volonté partagée de diffuser la connaissance sur le paysage, le patrimoine bâti notamment pour identifier ses caractéristiques réelles et non des formes étrangères ou imaginées. Cela concerne aussi la transmission des arts et traditions populaires dans leur globalité. Il s'agit notamment d'un travail scientifique sur l'ethnologie avec une réelle dimension historique qui doit dépasser l'aspect folklorique.

7- La préservation

Cette point a été vu de façon assez transversal dans ses dimensions règlementaire et de conservation.

Si le Parc n'a pas de pouvoir réglementaire, le zonage du plan de Parc (vu comme trop contraignant) doit ensuite être traduit en matière de d'occupation du sol, de pratique et d'usage par ses partenaires et ses signataires. Il ne doit pas couvrir tout le PNR mais prioriser les types de site à préserver (certains secteurs sont déjà trop couverts par des zonages). Plusieurs exemples sont donnés :

- La circulation des véhicules à moteur
- La zone de nature et de silence
- Les sites
- L'interdiction de projets énergétiques, d'antennes (sur les crêtes,...)
- ...

Les élus participant se rejoignent sur les points suivants :

- Essayer de concilier par tous les moyens la fréquentation des sites patrimoniaux pour éviter les conflits entre les habitants et les visiteurs. Cela passe par plusieurs dispositions :
 - La mise en défens de certains secteurs
 - La modération de la promotion
 - L'accompagnement des visiteurs
 - ...
- Prioriser la protection de certains lieux. Il s'agit d'identifier par exemple les paysages emblématiques majeurs et d'assurer leur protection par des dispositions réglementaires issues du plan de Parc. C'est aussi distinguer des sites de moindre impact pour localiser certains grands projets (Centrale PV par exemple). Cela nécessite de partager une vision territoriale d'implantation de projets énergétiques.
- Délivrer une reconnaissance du type « patrimoine d'intérêt régional » au patrimoine rural, avec un vrai label, afin de reconnaître son importance par des protections dans les documents d'urbanisme et aussi une reconnaissance permettant d'accéder à des aides financières pour la conservation des sites ou des édifices. À ce sujet si la préservation du patrimoine public est nécessaire, la préservation du patrimoine privé doit aussi être possible ; label et aide financière doivent aussi pouvoir être mobilisés par des propriétaires privés pour garantir la conservation du patrimoine (conditions à définir...)

Notons aussi la possibilité de voir étendue une réflexion sur le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » avec un projet de développement local appuyé sur la qualité du patrimoine culturel et la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

- Solliciter l'avis des habitants plus couramment lors de l'arrivée de nouveaux projets impactant, en amont des projets, et faire en sorte que les mécanismes des enquêtes publiques soient plus fréquemment utilisés et connus.



- Identifier dans les engagements des signataires de la charte les objectifs et les moyens à mettre en œuvre par chacun, pour la préservation et la conservation du patrimoine culturel. La question de l'entretien des paysages emblématiques est ainsi évoquée pour éviter leur disparition (l'exemple du grand site des Ogres est évoqué avec l'idée de maintenir des ouvertures de vues sur les Ogres).
- La valeur des paysages passe aussi par la valorisation du paysage du quotidien, dont l'image des entrées de villes/zones d'activités. La force de l'identité culturelle pourrait être un moteur de la requalification des espaces banalisés qu'ils se trouvent en entrée de ville, en zone d'activité et aussi pour l'ensemble des espaces publics ou collectifs qui ont perdu leur caractère et leur identité locale. Des engagements sont à prendre pour requalifier ces paysages mais aussi pour éviter ou accompagner les futurs projets et les intégrer au sein des entrées de ville actuellement préservées.
- Associer la préservation du patrimoine architectural à l'identité du territoire en apportant des recommandations afin de préserver les formes architecturales, les savoir-faire, l'utilisation des matériaux locaux, ... et faire que les nouvelles constructions respectent mieux cette identité locale. Mais ne pas interdire l'innovation, pouvoir expérimenter l'intégration de nouveaux dispositifs producteurs d'énergie dans les vieux villages.
- Trouver les moyens d'un véritable usage des anciennes terrasses de culture qui participent de la qualité des paysages du Luberon. L'usage est la garantie d'un entretien, d'une diffusion des savoir-faire techniques et potentiellement un gage de qualité pour des productions agricoles. Les terrasses de cultures peuvent être ponctuellement valorisées pour des objectifs précis liés à un enjeu fort de risque d'érosion des sols, ou dans un objectif de démonstration/muséographique

Ce qui a été partagé concernant ce défi, c'est que la Charte 2024-2039 doit avoir des ambitions fortes :

- de préservation et de reconquête de la ressources en eau
- de gestion durable des forêts et de protection de la biodiversité à tous les niveaux
- de reconnaissance du rôle central des communes qui se doivent d'être exemplaires, et considérer les PLU non pas seulement comme des documents d'urbanisme mais avec le prisme de la Charte, un document d'urbanisme ET de gestion de nos patrimoines naturels et culturels
- besoin très fort de sensibilisation et de concertation sur ces questions avec les élus et les habitants

Retour du sondage

D3 : À la lecture des mesures, pensez-vous que la Charte parviendra à préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant ?

Surtout, comprendre que le Parc DOIT PARVENIR à préserver les biens communs

Je pense que le Parc est dans une bonne démarche mais que les menaces sur les biens communs et l'harmonie d'un territoire sont d'une autre dimension

Oui, beaucoup d'ouvertures qui permettront d'avancer

Bon courage !

A priori oui

Il mette tout en œuvre. Son expertise est la garantie de mon optimisme.

Oui à condition de hiérarchiser les mesures et de décliner leurs modalités de mise en œuvre



Il faut que le Parc puisse se donner les moyens (zonages, accompagnement des communes) pour parvenir à une préservation EFFECTIVE.

Nous sommes sur le bon chemin...mais quel pouvoir à le Parc ?

Nous y parviendrons !

Ce n'est pas suffisant, car il faut une réelle volonté des élus, c'est un sujet qui prend beaucoup de temps

Il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte mais je suis confiante dans la démarche du Parc.

Je l'espère

Ça fonctionne depuis quelques décennies mais la volonté viendra des communes

Échanges trop courts donc trop frustrant

Je l'espère

Retour en images





Atelier politique #Luberon2039

Défi 4 : Promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux

Date et lieu	Vendredi 26 novembre 2021 à Cheval Blanc
Participants	23 participants (dont 2 visio) 16 communes représentées 1 élu départemental / 1 élue régionale / 1 Terre de lien
Questions nécessitant un positionnement d'élus	<p>Table 1. Quelle ambition agricole pour le Parc du Luberon ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment soutenir et accompagner la mutation écologique des fermes ? ○ Quelle mobilisation pour une souveraineté alimentaire, de qualité et pour tous ? <p>Table 2. Quel écotourisme pour le Parc du Luberon ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment maîtriser les flux en veillant à freiner la fréquentation sur certains espaces fragiles ? ○ Comment accompagner la montée en puissance de bassins de vie touristiques faiblement dotés en équipements et aménagements ? <p>Table 3. Comment rendre les entreprises actrices d'un territoire protégé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment accompagner l'engagement des entreprises dans la lutte contre le changement climatique ? avec pour objectif la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ? ○ Comment soutenir les entreprises engagées dans l'économie circulaire et la réduction des déchets ?
En complément à la restitution	Courrier de la commune de Lurs Courrier sur les fiches des défis 2 & 5 de la part de Luberon Monts de Vaucluse (LMV)

Restitution des échanges

Table 1 : Quelle ambition agricole pour le Parc du Luberon ?

Nombreux échanges qui font consensus sur :

Le Foncier agricole

Enjeu du Maintien des surfaces agricoles voire reconquête des friches

Les collectivités sont attentives à cet enjeu, notamment dans la **connaissance des surfaces agricoles de leur territoire + friches + devenir des exploitations**

➔ **Attente exprimée par des élus : le projet Parc peut permettre d'accompagner les communes pour une meilleure connaissance de l'agriculture du territoire communal : accompagnement, mutualisation d'expériences, porter à connaissance des outils existants (PLU, diagnostics, charte agricole ...)**

Etroitement liée aux :

Enjeux de transmission/installation

- besoin d'un levier politique pour lever les freins (droit succession, accès à la propriété, au logement)



- Question de la formation des candidats à l'installation, à réfléchir en adéquation avec les besoins du territoire et les objectifs (enjeu nourricier) : prévoir 1 accompagnement adapté, afin d'orienter les productions/filières, Porter à connaissance des tailles viables économiquement des exploitations/filières.

Il a également été question de consacrer une fiche au foncier agricole comme initialement prévu.

L'alimentation et la santé : poursuite du Projet alimentaire territorial :

- Rôle du Parc reconnu dans l'accompagnement de la Restauration collective, et notamment dans les écoles : loi EGALIM concerne 100 % des écoles pour 1 approvisionnement local dans le respect des objectifs fixés
- Importance de l'éducation alimentaire (connaissance des produits, éducation au goût) : un jardin dans chaque école.
- Rôle du Parc reconnu et important dans le développement des points de vente en circuits courts (marché paysan, magasin producteurs) : appuyer la communication/information aux consommateurs. Questionner les grandes et moyennes surfaces (GMS) sur ce point.
- Prendre en compte l'adéquation de l'Offre/Demande dans le développement des actions (local et/ou bio)
- Travailler ensemble sur la demande : accès, information (acteurs, habitants)
- Encourager les initiatives innovantes

Il a également été question pendant l'atelier de :

- Aider dans les mutations écologiques face au changement climatique → avec rôle du Parc = d'accompagner ; de diffuser connaissances
- De valoriser le métier d'agriculteur
- De renforcer les synergies avec les agriculteurs, les gens du terrain.

QUESTIONS QUI FONT DEBAT

. Questionnement sur la posture du Parc sur les questions agricoles :

- La Légitimité du Parc a été questionnée : « laisser faire les gens du métier »
- Demande d'une : Prise en compte de la diversité et complémentarité des agricultures du territoire.
- Questionnement à propos de l'action du projet Parc sur les agricultures : toutes les agricultures du territoire sont-elles concernées ? Quel positionnement pour chacune d'elles (accompagnement à la conversion Bio pour certaines exploitations, accompagnement aux adaptations climatiques pour d'autres). Bien afficher les choix si choix il y a, sans « condamner » ou opposer, sans afficher un objectif hégémonique.
- Le positionnement du Parc face au loup

Table 2. Quel écotourisme pour le Parc du Luberon ?

Définition « écotourisme »

« L'écotourisme est posé comme une forme de voyage responsable dans les espaces naturels ; il contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales » (source : Société Internationale d'Écotourisme (réseau mondial de l'écotourisme) »).

Sur la thématique du tourisme, l'atelier politique a permis de vérifier le consensus pour un tourisme éco-responsable.

À la question **“Quel écotourisme pour le territoire ?”** il a été convenu le bien-fondé de :

- ✓ Rechercher le juste équilibre entre la sauvegarde de l'intégrité des espaces naturels, leurs richesses les plus fragiles, et la qualité d'accueil que le public attend, la qualité de vie que le résident revendique, l'économie locale que génère le tourisme ;
- ✓ Préparer, accompagner, éduquer le “voyageur responsable” partant du principe que l'on protège mieux ce que l'on connaît, et que l'engagement est renforcé par l'action.



- ✓ Accompagner le “Voyageur responsable” et non un “visiteur prédateur”, pour que le visiteur soit en capacité de respecter la nature, l’environnement, le territoire et les hommes qui y vivent ;
- ✓ Rendre plus lisible la plus-value qu’a un touriste à être plus vertueux ;
- ✓ Mettre l’**habitant au cœur de l’écotourisme** en lui donnant les clefs de l’apprentissage, la sensibilisation et l’interprétation du voyageur responsable et éthique
- ✓ Relayer la promotion de l’identité du territoire, en veillant au respect des bons comportements, à l’appropriation du “geste juste”...
- ✓ S’organiser encore plus efficacement face à l’augmentation brutale de la population en période estivale, afin de couvrir au mieux et équitablement les besoins en eau, en traitement des déchets, en énergie... et respecter la qualité de vie de tous, et des habitants en priorité
- ✓ Jouer la carte des sports de nature
- ✓ Que toutes les collectivités s’impliquent concrètement ; l’absence d’action ou de régulation du tourisme a également un impact significatif sur la vie locale ! Ne rien faire c’est : “ça abîme” puis “ça sature”...
- ✓ Être en capacité (technique, financière et politique) de revenir en arrière si besoin, de réparer si nécessaire ce qui a été détruit.

Et comme **pistes et solutions pour réguler les flux touristiques grandissants** sur le territoire, il a été soumis l’idée de :

- ✓ Etaler la fréquentation en bonifiant les ailes de saisons, ce qui sous-tend que le territoire s’organise pour être en bonne capacité d’accueillir toute l’année (stimuler les professionnels et prescripteurs vers une réelle capacité d’offres d’hébergements, restaurations, animations, services... sur les ailes de saisons) ;
- ✓ Identifier des sites de délestage sans pour autant répéter, et ce même de manière diluée, les effets destructeurs liés à une promotion accrue et une augmentation de la capacité de charge globale supportable, autrement dit veiller à ce que ces sites ne perdent pas leur authenticité, leur “esprit des lieux” ;
- ✓ Augmenter en haute saison la capacité d’accueil autour des sites naturels les plus attractifs, notamment en structurant des parkings temporaires compatibles aux contraintes locales ;
- ✓ Ne pas tomber dans le “faire payer” systématique ; les exemples du sentier des ocres à Roussillon et du Colorado de Rustrel montrent les limites de cette approche ;
- ✓ Relayer les messages de sensibilisation sur toute la chaîne de l’écotourisme (du local au national, de l’usager au professionnel) ;
- ✓ **Renforcer la présence humaine** dans nos espaces naturels, mais aussi sur nos principaux itinéraires structurants (vélo route notamment) pour veiller, encadrer, éduquer et si besoin réguler, verbaliser, interdire... (écogardes ou autre ?).

Un point de vigilance, plutôt qu’une question faisant débat : Veiller à la place accordée aux habitants

Table 3. Comment rendre les entreprises actrices d’un territoire protégé ?

En termes d’économie, un consensus existe sur la nécessité d’accompagner les entreprises vers plus de sobriété énergétique, vers des comportements plus vertueux comme ceux développés par l’économie circulaire, vers la réduction des déchets et leurs recyclages.

Le Parc peut intervenir en complément, sur demande (sur les produits biosourcés par exemple), et partager son expertise sur la production d’énergie, aux côtés des intercommunalités ayant compétence, et avec les entreprises.

Quel accompagnement par le Parc et pour quelles entreprises ?

- Informer davantage les entreprises des enjeux du territoire du Parc et des défis de la Charte



- Pour l'agriculture et le tourisme : accompagnement historique, plus difficile pour les autres activités car plus diversifiées → avoir une réflexion Territoire et une entrée = exploitation des ressources naturelles (de la nature et des productions locales)
- Le Parc naturel régional du Luberon peut mettre en relation les entreprises : sur les ressources locales par ex mais comment le faire savoir davantage, via les communes ?
- Étendre la marque « valeurs Parc » à d'autres types d'entreprises, lesquelles se reconnaissent dans les valeurs.
- Le Parc peut encourager à l'amélioration des pratiques écoresponsables
- Être relais des politiques régionales
- Pour la requalification ou l'aménagement des zones d'activités dont la compétence est intercommunale : prendre l'attache des architectes conseils
- Faire de la pédagogie pour les particuliers et les entreprises. Un livret des entreprises écoresponsables ?
- Réaliser un sourcing des ressources locales pouvant être valorisées dans la pharmaceutique, la cosmétique... ex : les fleurs de cerisiers, l'arnica...mais attention le Parc doit également être attentif à la préservation du patrimoine naturel

Retour du sondage

D4 : À la lecture des mesures, pensez-vous que la Charte parviendra à promouvoir un développement éco-innovant... ?

*Oui, si on parvient à fédérer sans diviser. Laisser libre cours à l'intelligence collective et diffuser les belles initiatives
Les mesures sont bien détaillées mais elles demandent plus de précision sur la façon dont elles vont être appliquées.*

Il y a une volonté commune pour y parvenir

C'est ce que nous faisons ensemble.

Dans l'ensemble et dans le cadre de son rôle, appuyer sur le suivi des mesures et de leurs mises en œuvre me paraît primordial pour y parvenir.

Oui

** Faciliter l'installation de jeunes agriculteurs bio*

** Maintenir des parcours ovins ouverts*

** Développer le PV et la désimperméabilisation sur les parkings des supermarchés*

** Transformer les ZAC existantes : toitures PV, désimp. des sols, récupération des eaux de pluies*

** Étaler le tourisme dans l'espace et le temps : faire connaître les nbx trésors répartis sur le territoire, actuellement mal connus pour éviter la concentration sur 10 sites sur fréquentés.*

Oui, faire le lien entre les communs et les différents acteurs

C'est l'affaire de tous !

C'est possible mais il y a pas mal de barrages

Retour en images



Révision de la Charte – Ateliers Politiques – restitutions



Atelier politique #Luberon2039

Défi 6 : Être passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire

Date et lieu	Vendredi 10 décembre 2021 – en visio
Participants	15 participants (report en visio pour cause de neige) 1 élue départementale
Questions nécessitant un positionnement d'élus	<p>Table 1 : Généraliser l'Éducation au TERRITOIRE » : quels moyens pour nos enfants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> De quoi parle-t-on ? Curseur Éducation au territoire, éducation à la transition. Quelle peuvent être les formes ? Que doit-on privilégier ? Quels moyens, quelles possibilités d'engagement des communes pour consolider cette éducation ? Un conseil des jeunes : pour quoi faire ? quelle écoute ? quelle prise en compte ? Quel moyen d'action ? <p>Table 2 : Quelle place pour la thématique de la transition dans les politiques culturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Quels leviers avec vos politiques culturelles pour répondre aux objectifs de transition citoyenne ? Un nouvel axe de la charte... Quel rôle pour le Parc / quels moyens ?
En complément à la restitution	Courrier de Mme Metailler – Revest du Bion

Restitution des échanges

Table 1 : Généraliser l'Éducation au TERRITOIRE » : quels moyens pour nos enfants ?

De quoi parle-t-on ? Curseur Éducation au territoire, éducation à la transition. Quelle peuvent être les formes ?

1/ Éducation au Territoire : de quoi parle-t-on / tour de table des attentes et des définitions des élus

- Le territoire, support de découvertes : patrimoines (naturel, culturel, histoire,...), personnes
 - Le territoire, support d'une culture commune : rencontre, nouveaux habitants, intergénérationnels
 - Le Parc, lieu de partenariats : scolaires Et extrascolaires, collectivités, associations, acteurs,
- ➔ **Convergence avec le contenu de la fiche mesure 48**

2/ Quels moyens, quelles possibilités d'engagement des communes pour consolider cette éducation ?

- Des moyens des communes à mieux activer : former les personnels municipaux, les bibliothèques, lieu de relais. Les habitants, également des passeurs : notion de communauté éducative ?
 - Scolaire : entreprendre une action politique / partenariat plus affirmé auprès des services de l'Education Nationale pour affirmer l'éducation à l'environnement et au territoire (EET), et rendre les enseignants plus autonomes (production de ressources + formation). Notion de parcours Parc (au moins 1 RDV avec le Parc ?)
 - Tout ne se passe pas dans le scolaire : péri et extrascolaire, maison de quartier, centres sociaux, EHPAD
 - Des moyens à activer pour rendre plus efficaces : interconnexions des acteurs éducatifs (projet éducatif territorial), orienter politique municipale sur les temps péri et extrascolaires, mise en réseau par le parc pour partager les bonnes pratiques, le Parc valorise les initiatives
- ➔ **Convergence avec le contenu de la fiche mesure 48. Mise en réseau, partage des bonnes pratiques, valorisations des initiatives à appuyer. Exemplarité des lieux d'accueil peu évoquée.**



3/Un conseil des jeunes : pour quoi faire ?

- Grande attente des jeunes
- Cibler un niveau, une tranche d'âge (CM1/CM2 évoqué, mais questionnement posé sur les tranches d'âges plus élevées, notamment ado)
- Lien avec Conseil municipal des jeunes
- **Besoin de requestionner les attentes d'un conseil des jeunes... Greenwashing ou volonté d'associer les jeunes à la gouvernance ? Quelle tranche d'âge les plus pertinentes ? Lien avec le Défi 1**

Rappel Fiche Mesure 48 / Éducation – Ateliers thématiques

- Notion de parcours éducatif à appuyer : objectif de généralisation, caractère obligatoire de l'EET. Nécessite d'interroger le levier politique auprès de l'Éducation Nationale, notamment sur les domaines de la formation, de la mise à disposition de ressources.
Lien avec le parcours citoyen, base du parcours éducatif. Notion de Territorialité.
- La question des moyens : nécessité d'avoir un budget identifié sur le long terme, pour construire les programmes et stratégies. Importance de conserver des sessions de face-à-face pédagogique.
- Synergie des acteurs éducatifs : trouver les moyens, s'appuyer sur les projets éducatifs territoriaux ? Quel rôle du Parc ? Quelle légitimité ?
- Question de vocabulaire : Éducation à la transition, Éducation au Territoire vs Éducation à l'Environnement. Éducation à la / par la nature. A bien définir et partager.

Table 2 : Quelle place pour la thématique de la transition dans les politiques culturelles

- **Quels leviers avec vos politiques culturelles pour répondre aux objectifs de transition citoyenne ? Un nouvel axe de la charte... Quel rôle pour le Parc / quels moyens ?**

La perception de l'approche culturelle du Parc par les élus :

1/ Une entrée essentiellement patrimoniale...

- Patrimoine immatériel : Identité provençale / art de vivre, alimentation... / Faire connaître la Provence, ses pratiques/traditions, parler provençale : Université provençale ? agricole/rurale
- Faire comprendre les liens entre savoirs, savoir-faire et les ressources d'un territoire (ex ocre, bois, plantes, matériaux de construction)
- Favoriser la reprise de contact avec la nature
- Culture scientifique

Les rôles du Parc :

- ***être un passeur de ces patrimoines et de leurs enjeux (conférences, sorties – mise en valeur des sites propriété du Parc ou géré par le Parc)***
- ***organiser des actions participatives, impliquantes / recueillir les avis des citoyens, construire avec eux***

Les rôles des communes :

- ***être un relais des actions du Parc et de ses partenaires ;***
- ***des lieux, structures, lieux de transmission pouvant être utilisés, mis à disposition (ex bibliothèque, médiathèque)***

2/ Mieux valoriser auprès des habitants les sites et ressources culturels permettant l'accès à ces patrimoines

- En adéquation avec diagnostic : de nombreux sites et ressources du territoire existent mais méconnus des habitants (Ex : SIRENE, Observatoire L'Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales, Thomassine,...etc)



Les rôles du Parc :

- Valoriser et animer un réseau de sites ;
- interlocuteur pour les communes auprès des financeurs

Nota Bene : les deux premiers points ont été abordés spontanément par les élus participant.

L'évocation et le traitement du 3^{ème} point ci-après, pourtant élément central du questionnement de l'atelier politique, a dû être « provoqué », et alimenté par 3 élus seulement

3/ La médiation artistique et culturelle, un vecteur de la transition et des patrimoines

- Développer la dimension émotionnelle, l'approche sensible : une approche abordée beaucoup moins spontanément (2 élus)
- Favoriser la création artistique qui portent les valeurs de la transition

Les rôles du Parc :

Des rôles partagés, en questionnement sur le curseur à y poser :

Question autour de la posture du Parc : entre faire/effectuer des commandes et la mise en synergie des acteurs culturels autour du projet Parc

- *Mise en synergie : animer un réseau d'acteurs culturels : mieux se connaître, donner une impulsion ;*
- *Rechercher des financements pour accompagner et soutenir la création artistique*

Des rôles évoqués, mais ne faisant pas consensus (pas de démarche de consentement), à écarter

- *Mise en cohérences de politiques culturelles : notamment par une coordination des différents évènements, en prenant en compte le niveau de rayonnement territorial (intéressant mais pas le rôle du Parc, pas la priorité. Des outils existent : apidae, mieux faire connaître)*

Le rôle des communes :

- *Portent des politiques culturelles*
- *Qui organisent ou accompagnent des événementiels, susceptibles de converger avec ou être supports de thématiques et valeurs du projet Parc (ont été cités : le Son des Pierres (musique et géologie), le grand ménage (théâtre), le DD festival, les mercredis de Saint Sat',...)*

Synthèse / Fiche mesure Charte - Atelier thématique

- ➔ Conforte les mesures 46 et 47 de la charte (et 51, fusionnée avec la 47).
Mettre en lien avec la mesure Connaissance
- ➔ La mesure 53 n'est pas abordée « spontanément ». Lorsqu'elle est questionnée, elle semble faire l'objet d'un consensus « mou » (pas de contre-indication, mais pas d'enrichissement).
Cela peut s'expliquer du fait que ce champ d'action n'est pas celui des délégués Parc ou maires et requièrent, à l'instar de l'Education, une certaine connaissance de l'environnement institutionnel et acteurs.

Difficultés à « asseoir » /valider cette mesure de façon marquée : besoin de partager ce constat, car la mise en œuvre de cette mesure demandera l'identification de moyens humains et de financements.

Questionnement :

Comment (doit-on) donner une légitimité aux partenariats avec les acteurs culturels (inscription dans la charte) ?
Comment passer des partenariats ponctuels à une réflexion plus stratégique de la posture du Parc (cf fiche mesure), levier d'une visibilité et d'un partage du projet ?



Ouvre-t-on ce champ dès 2022 pour initier les partenariats et répondre aux sollicitations ?

Question des moyens humains : ne pas considérer la mise en œuvre de la charte dans une approche linéaire

Question de l'architecture de la charte, du recentrage des missions/fiche mesure

Retour du sondage

D6 : À la lecture des mesures, pensez-vous que la Charte parviendra au territoire à "Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire ?

Tout à fait.

À priori oui.

Je l'espère. Mais le mot qui me revient est COMPLIQUE.

Utilisation des outils numériques- lien à introduire dans le site communal

Oui mais la question des moyens reste à éclaircir

Précision à apporter: comment faire pour que les nouveaux habitants s'approprient le territoire mais aussi pour que le territoire assimile certaines pratiques et cultures qui arrivent sur le territoire à partir desquels il peut s'enrichir.

Oui.

Objectif : permettre aux habitants de retrouver une culture de la nature; faire le lien entre le patrimoine et les ressources du territoire (la pierre, le climat méditerranéen, les ocres, la forêt...)

Trouver des financements pour satisfaire les demandes d'intervention des classes qui n'ont pu être satisfaites (classes orphelines)

Passer commande d'une BD (ou d'une collection de BD : une par problématique) pour illustrer une problématique du PNR et lancer des idées de solutions.

Développer davantage le mécénat

Retour en images

